septembre/octobre 2019 • 1,50 €
Bimestriel #132

le monde des artisans

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// GRAND EST

MOSELLE

04 ÉVÉNEMENT
Trophées « Stars & Métiers 2019 »

07 ACTUALITÉS
Formalités : la CMA 57 vous accompagne à l'étranger

LE RÉSEAU DES CMA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS AMBITIONS

L'OFFRE DE SERVICES RÉGIONALE ÉVOLUE

P. 16/17

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
MOSELLE

ENSEMBLE, SOYONS ARTISANS DE VOTRE RÉUSSITE !

Parce qu'on croit en l'avenir de l'artisanat,
ON VOUS PRÊTE À 0%* !

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

www.bpalc.fr

*Limité à 20% du financement global plafonné à 20 000 € avec un minimum de 2 000 €. Durée 60 mois maximum. Pas de frais de dossier. Offre valable jusqu'au 31/12/2019. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire. Voir conditions en agence.

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, SA Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit.
Siège social : 3 rue François de Curel 57000 METZ. R.C.S. METZ 356.801.571. Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Shutterstock - Création : Graffiti

© TKPIX-ANTOINE NEWEL

UNE CMA PLUS PROCHE DE VOUS

Avec la récente réforme de la formation et de l'apprentissage, et la loi Pacte, jamais notre compagnie consulaire et le secteur des métiers n'avaient connu autant de bouleversements en si peu de temps. La possibilité offerte à tout opérateur de créer des CFA et la suppression de l'obligation de se former avant de créer une entreprise artisanale sont deux exemples parmi tant d'autres qui modifient profondément nos relations avec les artisans et les futurs artisans. Alors même que la CMA 57 fête ses 120 ans d'existence, nous devons donc imaginer la chambre du futur. Cette adaptation est nécessaire pour nous, mais aussi pour vous. En effet, il est démontré qu'une entreprise accompagnée par une CMA a un taux de survie deux fois supérieur à une entreprise non accompagnée. Il est donc indispensable que nous gardions ce contact de proximité, cette relation privilégiée avec vous. C'est pourquoi nous allons créer une nouvelle offre de services qui nous permettra de répondre de façon toujours plus pertinente à vos besoins et à vos attentes. Une réponse lisible, réactive et personnalisée. C'est le chantier majeur pour nos services en cette fin d'année 2019.
Comme les évolutions législatives tendent à altérer le lien qui existe entre vous et nous, il nous revient d'en imaginer un plus direct encore, dans la proximité qui est l'essence même de l'artisanat, de votre métier, et du nôtre. Je peux donc vous assurer que les services de votre CMA seront à l'avenir encore plus proche de vous et je vous invite à en profiter pleinement.

Liliane Lind
Présidente de la CMA 57

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? **WWW.CMA-MOSELLE.FR**

@CMA57OFFICIEL @MONDEDARTISANS

SERVICECLIENT@CMA-MOSELLE.FR

04

08

12

ACTUALITÉS 04

Trophées « Stars & Métiers 2019 »

Devenez artisan « Répar'Acteurs »

Visite officielle : dialogue avec les apprentis

L'excellence artisanale récompensée

Formalités : la CMA 57 vous accompagne à l'étranger

MOSL : et sept de plus...

Agenda de la Présidente

Les apprentis investissent la gare...

Facturation électronique : au tour des TPE

Politique de la ville : l'artisanat bourgeonne dans les quartiers

En images

ACTUALITÉS RÉGIONALES 14

Interview de Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites

La VAE pour obtenir son Brevet Professionnel

16 **AMBITION D'ENTREPRENDRE ARTISANAT GRAND EST**
La gamme de services des CMA dédiée aux artisans

PRATIQUE 18

Cession-reprise : préparez votre visite au Salon GO 2019

Petites annonces

REGARDS

Métiers : garagistes et bateliers

Maxime Leroy : son truc en plu(me)s

Spécial « Sport et apprentissage » :
Trait d'union : Il va y avoir du sport
Opinion : Joseph Calvi, président de l'Andsa

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 19 pour les abonnés de la Moselle.

Le Monde des Artisans n° 132 • septembre/octobre 2019 – Édition de la Moselle – **Président du comité de rédaction des pages locales :** Liliane Lind – **rédacteur en chef :** Laurent Federspiel – **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt – **Rédaction :** ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Sylvain Villaume, Samorya Wilson – **Secrétariat de rédaction :** Pixel6TM (Marine Anthony) – **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquières, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr, et Cédric Jonquières, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr – **Photographies :** Pixel6TM, crédits photos pages départementales : cma 57 sauf mention contraire – Couverture : © iStock – **Promotion diffusion :** Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/TM - Tél. 03 87 69 18 01 – **Fabrication :** Pixel6TM - Tél. : 03 87 69 18 18 **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. **PDG et directeur de la publication :** François Grandidier **N° commission paritaire :** 0321 T 86957 – **ISSN :** 1271-3074 – **Dépôt légal :** à parution – **Impression :** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

Origine géographique du papier : Espagne · Taux de fibres recyclées : 0,27 % · **Certification des fibres utilisées :** PEFC · **Au moins 1 des indicateurs environnementaux :** Ptot 0,01 kg/tonne

PEFC 10-31-1260 Certifié PEFC pefc-france.org

TROPHÉES « Stars & Métiers 2019 »

L'édition 2019 des Trophées « Stars & Métiers » restera un grand cru pour l'artisanat mosellan tant nos entreprises ont trusté les récompenses. Sur les cinq lauréats choisis pour le Grand Est, trois sont issus de notre département.

La présidente de la CMA 57, Liliane Lind, n'était pas peu fière au soir de la cérémonie des récompenses : *« L'artisanat mosellan est très bien mis à l'honneur, mais je veux surtout penser collectif et féliciter tous les candidats car l'artisanat du Grand Est, avec ses 90 000 entreprises, est fort d'artisans et de savoir-faire talentueux. »*

Excellence, audace et innovation

Organisée par la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Grand Est, « Stars & Métiers Grand Prix de l'Artisanat » est une opération nationale visant à encourager l'excellence, l'audace et l'innovation. Elle met aussi en lumière des chefs d'entreprises passionnés. Au fil des ans, cette initiative s'est ancrée dans le paysage des entrepreneurs comme un concours de référence auquel il est de bon ton de participer. Être récompensé aux Trophées « Stars & Métiers » confère une véritable légitimité et une notoriété d'importance.

GRAND PRIX ARTISAN DE L'ANNÉE STARS & MÉTIERS

Artisan de l'année

Élu « Artisan 2019 du Grand Est » avant de décrocher la troisième place nationale de « L'artisan de l'année », le garagiste Éric Weiland peut en attester tant le nombre d'articles qui lui ont été consacrés et les interviews auxquelles il a dû se prêter ont bouleversé son année 2019. Un éclairage médiatique qui profite à son entreprise, le Garage Bonne Route, situé à Freyming-Merlebach, mais aussi à tous ses collaborateurs, qu'il a su intégrer dans cette aventure.

Présent à la cérémonie de remise des trophées, le Directeur Général de la CMA 57, Dominique Klein, affichait aussi sa satisfaction : *« Au-delà des récompenses qui sont remises ce soir, je voudrais saluer le travail d'accompagnement mené par les collaborateurs de notre compagnie et celui de la BPALC. Cette collaboration entre nos deux structures est la clé de la réussite de cette opération et j'appelle de mes vœux que cette belle dynamique perdure le plus longtemps possible. »*

Ce n'est en tout cas pas la première fois que la CMA 57 se distingue au niveau national puisque, en 2016, une entreprise artisanale de Moselle s'était déjà illustrée dans la catégorie « Innovation technologique ». Éric Pierson, dirigeant de la société Acréos basée à Morhange, avait alors été convié avec ses collaborateurs à rejoindre la salle Gaveau, à Paris, pour recevoir son trophée des mains même du Président de CMA France.

Candidatez pour 2020

L'année 2020 sera celle de la 14e édition des Trophées « Stars & Métiers » et il ne fait aucun doute que de nouvelles entreprises artisanales de la Moselle vont souhaiter candidater. *« J'invite d'ores et déjà tous les artisans qui le souhaitent à se rapprocher de leur conseiller CMA 57 pour monter avec eux un dossier. La démarche est assez facile et nous les aidons à l'entreprendre »,* conclut la Présidente de la CMA 57. Avec quatre catégories proposées (entrepreneur, innovation, responsable, export), chacun pourra aisément trouver une bonne raison de participer à ce concours afin, pourquoi pas, d'être honoré au plan départemental, puis, qui sait, même un peu plus haut…

PLUS D'INFOS
03 87 39 31 00
serviceclient@cma-moselle.fr

GRAND PRIX ENTREPRENEUR
STARS & MÉTIERS

Créé en 2012 à Freyming-Merlebach, le Garage Bonne Route est un spécialiste de la restauration et de l'entretien de véhicules d'époque. Au moment de se lancer, Éric Weiland avait choisi de quitter le monde de l'industrie dans lequel il évoluait depuis 20ans pour s'adonner à sa passion de toujours.
Doté d'un excellent relationnel et d'un bon réseau, épaulé par son frère et par des collaborateurs consciencieux, il est devenu rapidement une référence aussi bien en France qu'en Allemagne dans le secteur des véhicules d'occasion. Et le bouche-à-oreille a fait son travail. Il en résulte des sollicitations d'un peu partout (Luxembourg, Suisse, Monaco, Belgique...) qu'Éric Weiland se fait fort d'honorer avec le même sérieux. Reconnu dans le milieu très fermé des collectionneurs, il embauche, forme, et s'efforce désormais de donner vie à de nouveaux objectifs. Une belle revanche sur la vie pour celui qui n'hésite pas à rappeler qu'il avait connu l'échec scolaire mais que sa pugnacité a fini par payer.

www.garagebonneroute.com

GRAND PRIX INNOVATION
STARS & MÉTIERS

Créé en 1984 à Saint-Julien-lès-Metz, PLCD (Pesage Lorrain Continu et Discontinu) élabore des systèmes de pesage industriel. L'entreprise conçoit, fabrique, installe, maintient et répare. Sa marque de fabrique est le sur-mesure, adapté au cahier des charges de ses clients à travers le monde. Ses innovations lui permettent ainsi régulièrement de déposer des brevets internationaux.
Son expertise est reconnue dans le monde entier (Europe, Eurasie, États-Unis, Moyen-Orient, Maghreb, Afrique) où elle réalise 30 % du chiffre d'affaires. Présente dans tous les secteurs de l'industrie, PLCD est particulièrement sollicitée par les secteurs ferroviaire et nucléaire.
Une belle réussite pour cette entreprise familiale où père et fils partagent leur savoir-faire et l'expertise acquise dans des parcours professionnels complémentaires. Une collaboration qui s'appuie aussi sur une équipe de collaborateurs motivés et compétents.

www.plcd.fr

GRAND PRIX EXPORTATEUR
STARS & MÉTIERS

Fondée en 2008, l'entreprise Nimesis Technology développe des produits utilisant des alliages à mémoire de forme. Un terme un peu complexe pour des non-initiés, qui désigne en fait l'association d'alliages métalliques et de compositions chimiques particulières. Ces matériaux sont dits « à mémoire » car ils ont la capacité de se déformer et de retrouver leur forme initiale sous l'effet de la chaleur.
Un savoir-faire parfaitement maîtrisé par Alain Hautcoeur et par Cathy Rutigliano, sa conjointe, qui ont rapidement compris que l'application d'une telle technologie pouvait intéresser de nombreux secteurs (aéronautique, spatial, défense, biomédical, horlogerie, énergie...) dans le monde entier.
Entourés de cinq collaborateurs, ils investissent d'ailleurs aujourd'hui beaucoup d'énergie sur le marché du spatial qui représente une opportunité à fort potentiel de développement.

www.nimesis.com

DEVENEZ ARTISAN « Répar'Acteurs »

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, en partenariat avec l'Ademe et la Région Grand Est, lance le label Répar'Acteurs afin de promouvoir les artisans réparateurs de la Moselle. Il a pour vocation de promouvoir les artisans qui s'engagent à encourager la réparation et qui ont une gestion durable de leur entreprise. En vous inscrivant dans cette démarche, vous bénéficierez d'un référencement gratuit sur le site national, et vous pourrez utiliser le kit de communication. Avec une notoriété grandissante, ce label sera à n'en pas douter un plus dans l'affichage commercial de votre entreprise à l'heure où les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la démarche environnementale des entreprises qu'ils choisissent.
Du 16 au 24 novembre se tiendra la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Profitez de cet événement pour rejoindre le label Répar'Acteurs en téléchargeant dès à présent la charte d'engagement disponible en ligne sur le site www.cma-moselle.fr

CONTACT
CMA 57 – Camille TRIGO
03 87 39 31 34
ctrigo@cma-moselle.fr

VISITE OFFICIELLE

Dialogue avec les apprentis

Le vendredi 6 septembre, la Présidente de la CMA 57 a accueilli, au Campus des Métiers de Moselle, Patrick Toulmet, délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), en présence de Didier Martin, Préfet de la Moselle.
Cette visite a été l'occasion de découvrir la nouvelle extension du CFA de Metz, et de dialoguer avec des apprentis des métiers de bouche et de services. La Présidente Liliane Lind a détaillé les investissements conséquents réalisés par la CMA 57 sur le Campus des Métiers, et expliqué les actions menées par sa compagnie pour la création d'entreprise dans les QPV.

L'EXCELLENCE ARTISANALE RÉCOMPENSÉE

**La Présidente de la CMA 57, Liliane Lind, et le Préfet de la Moselle, Didier Martin, ont remis dernièrement des diplômes d'excellence à certains étudiants du Campus des Métiers de Moselle.
En présence de nombreux élus de la compagnie consulaire, ce sont effectivement 26 jeunes titulaires d'un Brevet de Maîtrise (en boulangerie, boucherie-charcuterie-traiteur, coiffure, esthétique, électrotechnique, mécanique automobile) ou d'un Brevet Technique des Métiers Supérieurs (BTMS) en prothèse dentaire qui ont été mis à l'honneur au Pôle des Métiers de Metz.
Les diplômes délivrés sont dits de niveau 3. Ils attestent de la capacité de ces étudiants à avoir su faire preuve de persévérance pour décrocher ce titre. Ils marquent aussi la fin d'un cursus et sont dédiés aux personnes qui souhaitent devenir chef d'entreprise ou formateur dans le secteur de l'artisanat. Toutes nos félicitations !**

FORMALITÉS ALLEMAGNE - LUXEMBOURG - BELGIQUE

La CMA 57 vous accompagne à l'international

De plus en plus d'entreprises artisanales de la Moselle entretiennent des rapports commerciaux avec les pays voisins que sont l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique. L'Allemagne est d'ailleurs aujourd'hui le premier pays d'exportation de Lorraine, et le Luxembourg monte à la huitième place de ce classement.

Une formidable opportunité

Cette tendance ne fait que progresser dans la mesure où les chefs d'entreprise que vous êtes ont compris la formidable opportunité que représentent ces États à fort pouvoir d'achat.

La CMA 57 n'a pas attendu ce constat pour accompagner les artisans sur ces marchés, mais elle s'efforce à présent de rendre plus lisible son offre de services et de multiplier les prises de contact. *« Nous avons organisé juste avant l'été un atelier d'informations qui portait sur les formalités à accomplir pour réaliser des prestations temporaires de services et d'échanges de biens dans l'Union européenne »*, explique Carole Chobaut, conseillère innovation, commercial et export à la CMA 57. *« Nous avons pu constater à cette occasion que le niveau d'informations était très différent selon les artisans »*, poursuit-elle.

Des fiches pratiques à télécharger

De fait, si certaines entreprises maîtrisent plutôt bien leurs relations commerciales avec nos pays voisins, beaucoup sont à la recherche d'informations. La CMA 57 vient donc de mettre à jour des fiches pratiques qui décrivent les obligations à respecter et les démarches à entreprendre dans le cadre de relation avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique :

- Démarches préalables : reconnaissance des qualifications, déclaration de détachement de salariés…
- Démarches sociales concernant la durée de travail dans le pays, le salaire minimum…
- Démarches fiscales : déclaration de TVA, immatriculation, facturation…
- Démarches douanières : déclaration d'échanges de biens et déclarations européennes de services…

En vous rendant sur le site Internet de la CMA 57 (www.cma-moselle.fr), il vous est possible de télécharger ces fiches pratiques qui seront pour vous une première approche avant de prendre un rendez-vous avec un conseiller de la CMA 57.

CONTACT
CMA 57 – Carole Chobaut
03 87 39 31 68
cchobaut@cma-moselle.fr

Et sept de plus…

Notre département compte désormais 64 entreprises artisanales agréées « Qualité MOSL ». Cet été, sept artisans ont en effet obtenu cette distinction après avoir présenté leur savoir-faire : Le stylotier (stylos en bois) à Plappeville ● Style et création (décoration) à Morsbach ● Schertz SAS (serrures et ferrures) à Berthelming ● Les fondus de la Nied (fromages à tartiner) à Lemud ● Boulangerie-pâtisserie Bucci (gâteau faïencier et sablé à la confiture de quetsches) à Sarreguemines ● Douceurs (confiseries artisanales) à Montigny-lès-Metz ● SARL D&D (glaces artisanales) à Metz.
Lors de la 84e Foire Internationale de Metz, ces artisans ont été invités par la CMA 57 dans le Village de l'artisanat afin d'aller à la rencontre des visiteurs et de faire connaître leurs produits. Si vous souhaitez vous aussi obtenir ce label, prenez contact avec la CMA 57. Votre conseiller entreprise vous accompagnera pour monter le dossier de candidature qui sera présenté au jury MOSL composé de représentants de Moselle Attractivité, du Département de la Moselle, de la Chambre d'Agriculture, de la CMA 57 et d'artisans.

PLUS D'INFOS
03 87 39 31 00

▲ Dominique Bucci et son gâteau Le Faïencier.

Agenda de la Présidente

CMA de la Moselle, de France et de la Grande Région

02 et 03.09.2019 – CMA Reims Séminaire des CMA du Grand Est

05.09.2019 – CMA France – Groupe de travail collège employeur de la CPN 56

12.09.2019 – Metz – Bureau de la CRMA du Grand Est

13.09.2019 – CMA France – Conseil National Paritaire de la Formation

16.09.2019 – Metz – Comité directeur de la CMA de la Moselle

19.09.2019 – Strasbourg – Commissions élargies orientation du Ceser Grand Est

24.09.2019 – Strasbourg – Présentation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires et des orientations budgétaires du Ceser Grand Est

27.09.2019 – CRMA Grand Est – Comité de sélections Salon « Made In France »

01.10.2019 – Strasbourg – Réunion du travail du Pôle formation tout au long de la vie du Ceser Grand Est

02.10.2019 – CMA France – Commission Paritaire Nationale 56

03.10.2019 – CMA France – Réunion de l'Observatoire des Emplois

08.10.2019 – CMA France – Séminaire des Présidents et Secrétaires Généraux

10.10.2019 – Metz – Séance Plénière du Ceser Grand Est

14.10.2019 – Metz – Bureau de la CRMA du Grand Est

21.10.2019 – CMA France – Commission des formations

24.10.2019 – Paris – Inauguration du Salon International du Patrimoine Culturel

30.10.2019 – CMA France – Réunion préparatoire du Conseil National Paritaire de la Formation

31.10.2019 – CMA France – Conseil National Paritaire de la Formation

04.11.2019 – Metz – Commission Paritaire Locale de la CMA de la Moselle

05.11.2019 – CMA France – Groupe de travail collège employeur de la CPN 56

07.11.2019 – Metz – Séance plénière du Ceser Grand Est

12.11.2019 – Metz – Comité Directeur de la CMA de la Moselle

13.11.2019 – Metz – Commission d'Appel d'Offres de la CMA de la Moselle

14.11.2019 – Metz – Bureau de la CRMA du Grand Est

18.11.2019 – Metz – Assemblée générale de la CRMA Grand Est

26.11.2019 – Metz – Commission Lycée et apprentissage du Ceser Grand Est

27.11.2019 – CMA France – Conseil National Paritaire de la Formation

28.11.2019 – Metz – Assemblée générale de la CRMA Grand Est

04.12.2019 – CMA France – Commission Paritaire Nationale 56

05.12.2019 – Metz – Séance Plénière du Ceser Grand Est

10 et 11.12.2019 – CMA France Assemblée Générale de la CMA France

Vie des associations et organisations professionnelles

23.09.2019 – Metz – CPRIA Grand Est Journée régionale « Vivre et travailler en TPE »

25.09.2019 – Paris – Réunion Cnams Grand Est et Cnams nationale

04.10.2019 – Metz – 100e anniversaire de la Fédération BTP Moselle

15.10.2019 – Metz – Conseil d'Administration de l'Union des Entreprises Moselle

Économie

11.09.2019 – Metz – Conférence sur la mobilité transfrontalière CCI Moselle Metz Métropole

17.09.2019 – Metz – Conseil d'administration de la Socama ALC

20.09.2019 – Metz – Invitation de la CCI Moselle Metz Métropole à la « Table des Présidents »

04.10.2019 – Metz – Préfecture de Moselle – Commission Départementale d'Aménagement Commercial

09.10.2019 – Metz-Banque de France Présentation de l'étude de la situation économique dans le Grand Est et en Moselle

17.10.2019 – Thionville – Inauguration de la 24e édition du Salon à l'Envers de Lorraine et du Grand Est

06.11.2019 – Metz – Conseil d'Administration de la Socama ALC

Formation

06.09.2019 – Metz – Visite de M. Patrick Toulmet, délégué interministériel à l'apprentissage

12.09.2019 – Metz – Cérémonie « Tous mobilisés pour l'alternance » donnée par Agefos PME

Réceptions – distinctions – manifestations diverses

11.09.2019 – Metz – Vernissage de l'exposition de de Vincent Munier « Empreinte »

24.09.2019 – Strasbourg – Réception donnée à l'occasion du départ de M. Dal Cin, SG du Ceser Grand Est

27.09.2019 – Metz – Inauguration de la Foire Internationale de Metz

21.10.2019 – Sarreguemines – Cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre national du mérite à M. Franck Kestener

08.11.2019 – Paris – Inauguration de la 8e édition du Salon du Made in France

LES APPRENTIS INVESTISSENT LA GARE...

Depuis cet été, la CMA 57 est entrée dans sa 120 e année d'existence. Pour illustrer ce passage la compagnie consulaire a fait réaliser des portraits d'artisans et d'apprentis issus de tous les territoires du département de la Moselle. Ce sont ces visages d'hommes et de femmes qui constitueront le fil rouge de ces douze prochains mois lors des événements de la CMA 57. Pour initier cette démarche une opération a été menée lors de la Semaine nationale de l'artisanat. Outre la diffusion d'un magazine de 32 pages intitulée « Réussir ensemble » que nous vous avons fait parvenir avec le dernier numéro de votre revue LMA, une exposition de portraits taille XXL a été mise en place dans la Gare de Metz pendant quinze jours. Élue « Plus belle Gare de France » en 2017 et 2018, les couloirs ont été mis à profit pour montrer aux passants la diversité des métiers et des profils de nos jeunes apprentis mosellans. Lors de la 84e Foire Internationale de Metz ces artisans et apprentis ont également été mis à l'honneur au travers de la scénographie du « Village de l'artisanat et de l'orientation ».

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus de 60 ans MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF PRO

00/00 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ©ZIMAGES

Facturation électronique : au tour des TPE

A partir du 1er janvier 2020, toute TPE (moins de 10 salariés) travaillant avec le secteur public (Etat, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics, etc.) devra obligatoirement procéder à la dématérialisation de ses factures. Cette disposition est mise en place par le ministère de l'Économie et des Finances, qui fait suite à une directive européenne de 2014. Elle s'applique déjà depuis janvier dernier pour les PME (10 à 250 salariés) qui doivent donc transmettre leurs factures sous forme dématérialisée sur le portail « Chorus Pro » développé par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)
Afin de vous aider à faire vos premiers pas sur le site internet dédié (https://chorus-pro.gouv.fr) une vidéo sous forme de tutoriel vous est proposée au lien suivant : https://bit.ly/2krCDUq
Elle vous permettra de créer votre compte utilisateur et comprendre comment procéder pour respecter cette nouvelle obligation.
L'objectif recherché est de réduire votre charge administrative et d'améliorer la compétitivité de votre entreprise. Même si, comme tout changement, cette nouvelle disposition apparait comme une contrainte de plus, la facturation électronique, c'est :

- un gain de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi de vos factures,
- des économies d'affranchissement et d'archivage papier,
- le suivi en ligne sur Chorus Pro du traitement de vos factures.

Sachez enfin que la CMA 57 peut vous accompagner dans cette démarche. N'hésitez pas à nous contacter.

PLUS D'INFOS
03 87 39 31 00
serviceclient@cma-moselle.fr

POLITIQUE DE LA VILLE

L'artisanat BOURGEONNE dans les QUARTIERS

En zone urbaine et en territoire rural, l'artisanat est partout à sa place en Moselle. Et, là où il se trouve, la qualité de vie s'en trouve améliorée, sans compter les retombées positives en termes d'emploi et d'attractivité.

Des actions concrètes

C'est pour appliquer cette recette vertueuse dans plusieurs lieux identifiés par le programme national « Contrats de Ville » que la CMA 57 a été appelée à mettre en place des actions concrètes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Pour la quatrième année consécutive, des projets de sensibilisation à l'entreprenariat et à l'artisanat portés par la CMA 57 s'étendent ainsi à une dizaine de quartiers de Creutzwald, Forbach, Saint-Avold, Thionville et Metz. Toutes ces villes ont en commun de partager un fort potentiel d'activité ne demandant qu'à s'exprimer.

Des publics identifiés

Pour promouvoir les métiers, libérer les envies, impulser la dynamique entrepreneuriale et assurer la croissance, la CMA 57 concentre son intervention sur trois publics :

- les scolaires auprès desquels sont présentés les métiers de l'artisanat
- les potentiels créateurs d'entreprises qui sont accompagnés par les conseillers dans la maturation de leurs projets
- et les artisans déjà implantés dans ces quartiers

Ces derniers font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions de la CMA 57. Présidente de la CMA 57, Liliane Lind rappelle que *« ces chefs d'entreprise participent au tissu local et apportent un service de proximité aux habitants. Ils sont aussi la bouture sur laquelle d'autres artisans et commerces viendront se greffer à l'avenir »*.
Fort de ce constat, la CMA 57 met donc à disposition ces conseillers entreprises pour permettre à ces artisans de bénéficier de diagnostics et d'accompagnements afin d'assurer la pérennisation et le développement de leur entreprise. *« Aller à la rencontre des artisans est plus qu'une priorité pour notre compagnie car de cet échange pourra germer une politique de planification prenant en compte les réalités du quartier »* conclut Liliane Lind.

CONTACT
CMA 57 – Pierre STENGER
03 87 39 31 75
pstenger@cma-moselle.fr

grafitt.fr - Photo : Shutterstock

Question énergies, j'ai choisi le fournisseur de ma région

Producteur et fournisseur lorrain d'énergies depuis plus d'un siècle, le groupe UEM met chaque jour son expertise et sa proximité au service de votre activité. Nos offres électricité et gaz sont compétitives et répondent à vos besoins.
Nos conseillers vous connaissent et partagent le même objectif : la satisfaction client !

énergem, filiale du groupe UEM basée à Metz, est fournisseur d'électricité sur l'ensemble du territoire métropolitain d'ENEDIS et de gaz sur le réseau GRDF.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

uem Si proches !

uem-metz.fr

énergem groupe UEM

energem.fr

Boulangers télégéniques

Les émissions de télévision se sont emparées depuis quelques années des métiers de l'alimentaire contribuant ainsi à valoriser ces professions. L'émission « La meilleure boulangerie de France » diffusée sur M6 fait partie de celles-ci. La Boulangerie Hullar de Puttelange-aux-Lacs a bien compris tout l'intérêt de pouvoir participer à cette initiative même si ce sont des clients qui l'ont inscrite. Bien leur en a pris puisqu'elle vient de remporter la Finale du Grand Est et représentera donc notre Région pour la Finale nationale...

Village plébiscité

Le « Village de l'artisanat et de l'orientation » mis en place par la CMA 57 lors de la 84e Foire Internationale de Metz a cette année encore attiré les visiteurs par dizaine de milliers. Dès le 1er jour de Foire, sous la houlette de Liliane Lind, Présidente de la CMA 57, le cortège inaugural s'est lancé à l'assaut du chapiteau de 700 m² où les attendaient des apprentis et des artisans. La fréquentation a été particulièrement forte durant les onze jours de l'événement. La présence des 65 entreprises artisanales venues présenter pour la première fois leur savoir-faire n'y est pas étrangère. La clé du succès.

Territoires GO#

Le 22 novembre 2019 se déroulera à Metz la 8e édition du Salon GO#, rendez-vous de la création-reprise d'entreprise en Moselle. Un événement annuel qui s'est installé et rencontre un succès indéniable sur le territoire de Metz avec près de 400 porteurs de projet sur une journée. Aussi, les élus de la CMA 57 et de la CCI 57, partenaire de cette opération, ont décidé de décliner cet événement sur d'autres villes. Forbach et Sarrebourg viennent ainsi de bénéficier de ces premières délocalisations permettant aux habitants de ces territoires de rencontrer tous les interlocuteurs publics et privés.

Mécénat

La CMA 57 et la Communauté Emmaüs de Peltre ont signé une convention de mécénat le 11 octobre 2019 au Campus des Métiers de Moselle. Madame Liliane Lind, Présidente de la CMA 57, et Monsieur Jean-Marie Kiffer, Président de La Communauté, ont ainsi officialisé ce partenariat entre les apprentis en formation et les personnes dans le besoin. Un soutien qui se matérialise sous la forme de don de pains fabriqués au CFA de Metz. La Communauté Emmaüs de Peltre pourra donc bénéficier chaque semaine de produits frais mis à disposition des actions qu'elle développe en faveur des plus nécessiteux.

UN

NE MEURT

JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

La réforme des retraites a pour vocation de simplifier le système qui compte aujourd'hui 42 régimes de retraite différents. Cette réforme est annoncée pour 2025.

RAPPEL DES FAITS

INTERVIEW

Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites

Pouvez-vous, en cinq points, nous présenter les grandes lignes de cette réforme ?
L'objectif que nous nous donnons est le suivant : rétablir la confiance des jeunes générations dans le système de retraite. Pour cela notre système doit être plus juste, plus solidaire, plus solide pour nos enfants et nos petits-enfants. Construire un système universel, avec les mêmes règles pour tous, cela signifie d'abord rétablir l'équité entre les Français pour qu'un euro cotisé donne les mêmes droits à la retraite. Aujourd'hui, il existe 42 régimes qui sont sources d'inégalités entre les Français : par exemple, pour une carrière et un salaire identique, un assuré qui a fait le début de sa carrière dans le privé et fini dans le public, aura une retraite supérieure à celui qui a commencé sa carrière dans le public et fini dans le privé. Inégalité aussi dans les droits liés aux enfants, la validation de trimestres pour les périodes de congé maternité varie entre les salariées du privé (8 trimestres) et les salariées du public (2 trimestres). Le système universel de retraite sera plus solidaire avec les femmes : aujourd'hui la pension des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes, et 1 femme sur 5 (contre 1 homme sur 10) doit attendre 67 ans pour avoir une retraite à taux plein. Nous corrigerons cette inégalité avec une retraite minimale à 1000 euros pour une carrière complète, et des augmentations des droits à la retraite dès le premier enfant, pour chaque enfant. Les indépendants auront ce même accès que les salariés à la retraite minimale. Un système aussi plus solidaire avec ceux qui ont connu des périodes de chômage, des périodes de maladie : des points seront attribués pour les périodes d'interruptions de carrière. En définitive, notre système protégera mieux les Français les plus modestes : la retraite des 40 % les Français les plus fragiles augmentera. Pour redonner confiance aux jeunes dans le système, nous devons surtout garantir la pérennité du système par répartition. Le lien entre les jeunes et les anciens est au cœur de notre système : les actifs d'aujourd'hui paient les retraites des actifs d'hier.

HELLEGOUARCH ARNAUD

Les artisans s'inquiètent : jusqu'alors ils cotisaient à hauteur de 25 %. Demain, le taux unique de 28 % s'appliquera à tous. Comment l'artisan va-t-il pouvoir absorber cette hausse en sachant que, dans plus de 66 % des cas, il est seul dans son entreprise ?
Dans un système universel aux règles communes à tous, le barème de cotisation sera commun pour les artisans, commerçants, exploitants agricoles et professions libérales. Le taux sera identique à celui des salariés (28,12 %) pour les revenus inférieurs à 40 000 euros. Entre 40000 et 120000 euros, un taux plus faible correspondant à la seule part salariale sera appliqué (12,94 %). Nous entendons et écoutons les interrogations des artisans sur la hausse des cotisations. Nous pouvons dès aujourd'hui affirmer que des solutions existent : le haut-commissaire a notamment proposé que l'assiette de la CSG des indépendants soit réduite pour être plus proche de l'assiette brute que connaissent les salariés. Concrètement, cela conduira les artisans à payer moins de CSG, ce qui compensera totalement la hausse de cotisations retraite pour une majorité des artisans commerçants.

Un message particulier à faire passer au monde artisanal ?
La transition sera très progressive vers le futur système de retraite. Profession par profession, nous prendrons le temps de l'échange nécessaire pour construire ensemble les voies de convergence vers le futur système de retraite, afin de garantir un système plus solide, qui soit fondé sur la solidarité nationale et dépasse les solidarités professionnelles.

PRÉPA-APPRENTISSAGE

Préparer son apprentissage !

Désormais, avant de démarrer leur apprentissage, les jeunes pourront bénéficier d'un nouveau dispositif, lancé par le ministère du Travail et le haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, leur permettant d'être accompagné, de manière individuelle et de préparer ainsi un projet professionnel pérenne, sur des bases solides. Coaching, développement personnel, remise à niveau, stages en entreprises... les moyens et outils sont nombreux et permettront aux différents publics de sécuriser leur parcours professionnel.

Pour qui ?

- Tout public éligible à l'apprentissage (16-30 ans)
- Demandeurs d'emploi
- Public en reconversion
- Jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- Public en situation de handicap
- Public en rupture de contrat ou désireux de se réorienter à l'issue d'une première expérience
- Public non titulaire d'un diplôme de niveau IV

Où ça ?

Dans tous les CFA des CMA du Grand Est : le Cepal de Laxou, le Campus des Métiers de Metz, Thionville et Forbach, le CFA Pôle des Métiers à Épinal, le CFA d'Eschau et le CFAA de Mulhouse.

TOUS LES CONTACTS
sur www.crma-grandest.fr

La VAE POUR OBTENIR SON Brevet Professionnel

EXPÉRIMENTATION DANS LA COIFFURE. La CRMA Grand Est, le Conseil Régional, l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure et les services de l'Éducation nationale lancent une campagne expérimentale dans le Grand Est pour permettre aux salariés de la coiffure ayant un projet de reprise d'entreprise d'obtenir le BP grâce à la Validation des acquis de l'expérience.

Une démarche encadrée qui offrira à de nombreux professionnels déjà compétents des perspectives d'avenir prometteuses, comme la reprise d'entreprise par exemple.

Comment faire ?

Vous êtes salarié de la coiffure et :

- vous conseillez et suivez le client,
- vous maîtrisez les techniques d'hygiène et de soins capillaires,
- vous assurez également la gestion administrative et financière de l'entreprise mais aussi celle du personnel quand votre employeur est absent.

Faites reconnaître officiellement vos compétences grâce à la VAE en obtenant le Brevet Professionnel de coiffure. Un conseiller vous aidera dans votre projet et vous accompagnera à chaque étape de votre démarche. Vous pourrez également bénéficier après l'obtention de votre diplôme de l'expertise des chambres de métiers, à travers une prestation spécifique visant à vous accompagner dans votre projet de reprise et à vous apporter des formations complémentaires si nécessaire.

Intéressé(e) ? Prenez contact via mmaucourt@crma-grandest.fr +

AGENDA

Métiers d'art : les dates à retenir

LE MARCHÉ DES ARTISANS D'ART. Le 17 novembre, au Boulingrin à Reims. Retrouvez plus de 40 artisans d'art aux Halles du Boulingrin. Démonstrations, ateliers d'initiation gratuits et grand public

INFORMATIONS
sur http://www.cm-marne.fr/

COUSU DE FIL ROUGE. Du 22 au 24 novembre, à La Rotonde à Thaon Capavenir Vosges. 60 artisans d'art des métiers du textile et mode venant du Grand Est et d'autres régions de France, Allemagne, Belgique.

INFORMATIONS
sur www.cma-vosges.fr

ESSENCES & MATIÈRES, 5e édition. Du 6 au 8 décembre, salons de l'hôtel de Ville à Reims. Plongez à nouveau dans l'univers original et dépaysant de l'excellence artisanale. Cette année, curiosités et gourmandises sont au programme...

INFOS SUR FACEBOOK :
Essences & Matières

Après avoir créé le PASS Artisan, le réseau des CMA du Grand Est va plus loin et développe à nouveau son offre de services pour l'ensemble des artisans de la région. Ambition d'entreprendre artisanat Grand Est est une gamme de services et d'accompagnement unique, spécialement conçue pour les artisans et leurs entreprises. De la création jusqu'à la transmission en passant par le développement de la performance, Ambition d'entreprendre artisanat Grand Est développe différents outils de diagnostics efficaces qui permettent d'identifier les opportunités à saisir et d'améliorer la rentabilité pour plus de compétitivité.

AMBITION D'ENTREPRENDRE ARTISANAT GRAND EST

AMBITION D'ENTREPRENDRE ARTISANAT GRAND EST

La gamme de services des CMA dédiée aux artisans

Ambition d'entreprendre artisanat, c'est 4 champs d'action

La création-reprise

La performance

La transmission

Le développement durable

Appuyez-vous sur un réseau d'experts de l'artisanat : les CMA

800
collaborateurs au service des entreprises artisanales du Grand Est

+ de 100
ans d'expertise

50 000
entreprises accompagnées chaque année

Un seul objectif pour l'offre de services régionalisée AMBITION D'ENTREPRENDRE ARTISANAT GRAND EST : proposer à tous les artisans du Grand Est une gamme de services identiques, qu'ils se trouvent dans un village alsacien ou au cœur d'une grande ville marnaise : les artisans doivent pouvoir être accompagnés de la même façon. L'artisanat, par son poids économique et social, est la meilleure arme pour lutter contre le chômage, accompagner la transition écologique, sociétale et lutter contre la fracture territoriale. C'est pourquoi, les chambres de métiers portent cette mission de sensibiliser, conseiller, former, accompagner les artisans dans le cadre de l'exercice de leur métier. C'est tout l'enjeu d'Ambition d'Entreprendre Artisanat Grand Est. Du développement de l'entreprise à sa transmission en passant par la sensibilisation aux enjeux environnementaux, les artisans trouveront une aide concrète et complète auprès de leur chambre de métiers.

Des accompagnements 100 % pris en charge

Différents partenaires soutiennent ce dispositif :

- La Région Grand Est
- L'Ademe*
- Les Agences de l'Eau*
- La Dreal

Grâce à eux, les différents parcours proposés par d'Ambition d'Entreprendre n'ont aucun coût pour l'entreprise artisanale : la prise en charge est totale.

Du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre

La particularité des services proposés par Ambition d'Entreprendre est qu'ils ne se limitent pas à un simple diagnostic. Le conseiller CMA est aux côtés de l'entreprise tout au long du processus, de la phase de bilan jusqu'à la mise en œuvre des préconisations identifiées. Un accompagnement personnalisé à dimension humaine qui sécurise la démarche et garantit son efficacité.

DÉCOUVREZ la gamme AMBITION D'ENTREPRENDRE sur www.crma-grandest.fr

Bernard Stalter
Président de CMA France

« Avant d'être élus, nous sommes des chefs d'entreprise et des artisans. Nous vivons, nous aussi, les fluctuations de la vie d'une entreprise et nous savons qu'il est important d'être accompagnés et conseillés, dans une totale confiance. Mais pas de manière impersonnelle. C'est pour cela que les parcours sont modulables, ils s'adaptent et répondent concrètement aux besoins et aux envies des entreprises artisanales. »

LE TÉMOIGNAGE

NOUVEAUTÉ 2019 : LE PASS DURABLE

Thématique de plus en plus incontournable dans les métiers artisanaux, le développement durable peut et doit s'inscrire comme un levier économique pour l'entreprise. Avec PASS DURABLE, l'artisan peut développer une démarche active et responsable qui lui apportera des atouts en termes d'image et lui permettra des économies dans bien des domaines (consommation d'énergies, de flux…). Témoignage de M. Kobler, dirigeant de La Châouette. Créée en 2014 à Saizerais (54), l'entreprise réalise toutes les étapes nécessaires au brassage de la bière, jusqu'à la mise en bouteille

QUELLE EST VOTRE SENSIBILITÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Elle est aussi personnelle que professionnelle. Mes bières sont certifiées biologiques. Je m'approvisionne au maximum en local. Les drêches sont réutilisées par un agriculteur. J'ai installé un système de réutilisation des eaux de pluie et un circuit fermé pour les eaux de refroidissement de mes cuves de production…

COMMENT VOTRE CMA VOUS A-T-ELLE ACCOMPAGNÉ EN LA MATIÈRE ?

Elle m'a proposé un diagnostic environnement. Un état des pratiques mises en place a été réalisé. Nous avons échangé sur les systèmes d'approvisionnement, la gestion des déchets produits, l'utilisation de l'eau dans mon cycle de brassage… Un bilan qui m'a permis d'identifier les axes sur lesquels je pouvais aller encore plus loin.

QUELLE EST LA SUITE DE CE DIAGNOSTIC ?

Plusieurs projets : des gobelets consignés sur les événements où La Châouette est consommée, la sensibilisation de ma clientèle aux cartons réutilisables des lots de bières, le retour à la récupération pour lavage des bouteilles… Un travail a pu également s'engager avec l'Union des Brasseurs du Grand Est pour développer une mutualisation. Le but étant d'aller plus loin collectivement dans notre implication environnementale. Comme avec le projet de plateforme de micro-malterie : un projet clé pour moi.

QUEL IMPACT SUR L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE ?

Extrêmement positif : faire connaître son engagement, les valeurs de son entreprise c'est un gage de qualité. Commercialement, c'est très important. L'accompagnement que les CMA nous apportent doit être connu : j'en ai parlé au sein de mon réseau mais il faut aller au-delà.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur www.crma-grandest.fr +

CESSION-REPRISE

Préparez votre visite au Salon GO 2019

Le vendredi 22 novembre se tiendra à Metz la 8e édition du Salon GO, événement de la création-reprise d'entreprise. Une opportunité unique pour vous de rencontrer tous les interlocuteurs qui pourront vous aider dans la cession ou transmission de votre entreprise. À cette occasion nous revenons aujourd'hui avec vous sur quelques idées reçues. *Propos recueillis par Samira Hamiche*

1. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ EST PLUS RISQUÉ QUE REPRENDRE UNE ENTREPRISE SAINE

VRAI ET FAUX

Vrai, si l'entreprise présente des pertes et des dettes très élevées et si la grande majorité de ses produits (biens ou services) sont en déclin. Faux, si l'entreprise qui paraît saine (activité bénéficiaire et endettement très faible) a une activité en déclin (produits dépassés sur le plan technologique, produits qui deviendront interdits dans un an du fait de nouvelles réglementations environnementales, sanitaires ou de santé publique...) et une capacité insuffisante pour réaliser les investissements nécessaires pour créer de nouveaux produits et/ou une nouvelle activité.

2. PAS BESOIN D'ATTENDRE QU'UNE ENTREPRISE SOIT EN LIQUIDATION JUDICIAIRE OU EN REDRESSEMENT POUR LA RACHETER

VRAI

Si le prix de cession d'une entreprise ou d'un fonds de commerce en liquidation judiciaire peut sembler modeste, il cache très souvent la nécessité de réaliser des investissements importants et coûteux pour relancer l'activité de l'entreprise.

3. LES BANQUES NE ME FINANCERONT PAS

FAUX

Il existe de plus en plus de banques qui possèdent un service ou une activité spécialisée dans le financement d'entreprises en difficulté.

4. PAS BESOIN D'ÊTRE UN SPÉCIALISTE DE LA FINANCE POUR REDRESSER UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

VRAI

Beaucoup de repreneurs non financiers ont réussi à reprendre une PME ou TPE en difficulté avec succès. En conséquence, nous pouvons dire, sans nous tromper, qu'il n'y a pas de profil-type de repreneur. Cependant, il est très important que les repreneurs non aguerris soient bien entourés, notamment en se faisant accompagner par la CMA 57

5. REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ IMPLIQUE DE VERSER BEAUCOUP « DE SA POCHE »

FAUX

Certaines entreprises en difficulté peuvent être redressées simplement en réorientant leur stratégie ou leur politique commerciale, et ce avec les moyens dont elles disposent déjà et/ou avec des investissements peu coûteux.

6. PASSER PAR UN FONDS D'INVESTISSEMENT EST PLUS RISQUÉ

FAUX

La plupart des fonds d'investissement qui accompagnent des repreneurs de PME en difficulté le font sur une durée suffisante (entre cinq et sept ans en moyenne) et ne désirent pas devenir majoritaires au capital. En outre, ils ouvrent souvent leur carnet d'adresses aux repreneurs pour les aider à trouver de nouveaux clients et/ou financements.

7. IL N'EXISTE QUE TRÈS PEU D'AIDES PUBLIQUES À LA REPRISE

FAUX

Depuis la crise de 2009, de plus en plus de collectivités publiques proposent des financements dédiés à la reprise de PME ou TPE en difficulté. Et ce, afin de lutter contre le chômage, la disparition de certains savoir-faire et celle de leur patrimoine artisanal et/ou industriel.

8. L'ENTENTE AVEC LES SALARIÉS EN PLACE EST PRIMORDIALE

VRAI

Sans l'appui et la coopération du personnel de l'entreprise reprise, la probabilité de réussir à redresser l'activité est extrêmement faible, même si le ou les repreneurs possèdent ou bénéficient de fonds très élevés.

9. LORSQUE CE SONT LES SALARIÉS QUI REPRENNENT L'ENTREPRISE, C'EST LE PARCOURS DU COMBATTANT

FAUX

Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement efficace du cédant, de la CMA 57 ou d'une association dédiée à la reprise (notamment s'ils désirent reprendre l'entreprise sous la forme d'une Scop).

10. APRÈS LA CESSION VIENT LE TEMPS DE LA TRANSFORMATION STRATÉGIQUE

VRAI

Dans la grande majorité des cas, l'entreprise s'est retrouvée en difficulté du fait de mauvais choix stratégiques, voire de l'absence d'une véritable stratégie... La CMA doit accompagner le cédant comme le repreneur.

Infos Salon Go : www.salon-go.fr

Petites annonces

ENTREPRISES À REPRENDRE

SOINS À LA PERSONNE

190700030
FORBACH
Salon de coiffure
Cause retraite, vends salon de coiffure situé en centre-ville Création en 1986 1,5 ETP Loyer annuel de 7656 euros. Prix à négocier.

190800032
MONTIGNY-LES-METZ
Salon de coiffure
Vends fonds artisanal de coiffure mixte refait à neuf en 2015 en zone périurbaine – Stationnement gratuit Local de 55 m² avec cave 2 fauteuils et bacs à shampoing massants 3 espaces de coiffage 1 espace barbes 1 salariée titulaire du BP expérimentée CA : 85000 euros HT Possibilité d'accompagnement Prix : 60000 euros.

190700031
MOSELLE EST
Salon de coiffure
Cause retraite, vends salon de coiffure homme installé depuis 20 ans dans une petite ville de Moselle Est – Pas de salarié Situation en centre-ville Prix à négocier.

190600023
SAINT-AVOLD
Institut de coiffure
Cède institut haut de gamme dans village de 4000 habitants Situé dans une zone de passage avec facilité de stationnement Clientèle fidèle et régulière depuis 19 ans – fichier informatisé Espace de vente et onglerie Climatisé – 3 cabines dont une avec douche – Grande cave avec machine à laver et sèche-linge Soins traditionnels et cryothérapie avec possibilité de formation Partenaire exclusif SOTHYS sur un rayon de 15 km Prix : 78000 euros.

190500020
YUTZ
Salon de coiffure
Cause retraite, vends fonds de commerce de coiffure mixte exploité depuis 1994 – Idéalement situé dans un centre commercial Superficie : 66 m² Agencement complet intérieur et extérieur refait dernièrement – Salon climatisé réversible – 3 bacs à shampoing 6 places de coiffage 1 salariée expérimentée à reprendre Prix : 70 000 euros.

ALIMENTATION

190600027
MOSELLE EST
Pâtisserie – Chocolaterie
Vends fonds de parts sociales de chocolaterie-pâtisserie 1 laboratoire et 3 points de vente dont 2 avec parking privatif Pas d'investissement à prévoir Matériels et installations en très bon état – 13 salariés dont 8 en vente et 5 en atelier – Clientèle fidélisée Potentiel de développement et accompagnement du repreneur possible.

190600028
SARREBOURG
Boulangerie
Cause retraite, vends fonds et murs de boulangerie – Pâtisserie et épicerie – Matériel et mur en bon état – Pas d'investissement à prévoir – Centre-bourg – Parking Clientèle fidèle – 2 salariés autonomes – Accompagnement du repreneur possible CA : 310000 euros.

190500021
SARREGUEMINES
Boulangerie – Pâtisserie
Cause départ à l'étranger, vends fonds de commerce de boulangerie et pâtisserie Situé sur un axe passant de Sarreguemines – Local entièrement rénové en 2019 et équipé de matériels professionnels (four, surgélateur, chambre froide, vitrine...) – Pas de travaux à prévoir Prix : 90000 euros.

190600025
THIONVILLE
Boulangerie – Pâtisserie
Vends fonds de boulangerie pâtisserie – Surface : 100 m² Aucuns travaux à prévoir – Matériel complet : four à sole, façonneuse et diviseuse Bongard, pétrin VMI presque neuf, batteur, laminoir, congélateur, surgélateur Panem (moteur neuf de moins d'un an), refroidisseur et lave-vaisselle Cave 2 places de parking privé Façade refaite à neuf – Idéal pour une première affaire.

PRESTATION DE SERVICES

190700029
METZ
Bijouterie fantaisie
Cède bijouterie fantaisie située dans rue commerçante Boutique de 25 m² refait à neuf fin 2018 aux normes, et aménagée avec réserve, espace cuisine et sanitaire. Loyer : 730 euros – Projet idéal pour une reconversion professionnelle ou une première affaire car concept clé en main avec marque déposée à l'INPI, liste des fabricants, outils de gestion (fichier client, logiciel de gestion, de suivi de stock) – Site de vente en ligne – Prix : 90000 euros.

190600024
THIONVILLE
Tapissier – Décorateur
Cause retraite, vends fonds Activité de tapisserie, décorateur, store, rideau Très beau magasin avec 6 vitrines en centre-ville avec parking – Prix à négocier.

190800033
THIONVILLE
Optique
Vends fonds de commerce optique lunetterie – Bien situé dans un centre commercial avec parking – Surface du magasin de 112 m² avec une mezzanine de 30 m² – Loyer : 1888 euros Prix de vente : 160000 euros.

190600022
WOIPPY
Cordonnerie
Cause retraite, vends fonds de cordonnerie – Installé depuis plus de 20 ans dans la zone commerçante Activité de cordonnerie traditionnelle, reproduction de clés, gravure et tampon – Clientèle fidèle de particuliers et de professionnels – Pas de salarié – Locaux de 47 m² avec loyer modéré – Matériel en parfait état de fonctionnement – Accompagnement possible 3 mois.

Les appels d'offres de la CMA 57
(annonces, marchés publics, achats de fournitures...)
www.cma-moselle.fr

DEGRÉ DE RUPTURE À ÉVALUER

L'appréciation de la cessation de la relation dépend des dommages et du préjudice causés. Une rupture « brutale » peut ainsi être totale ou partielle.

UN DÉLAI DE PRÉAVIS FIXE

Précédemment, la durée du préavis était appréciée au cas par cas par le juge; depuis l'ordonnance du 24 avril, un délai de préavis de 18 mois est instauré, sauf cas de force majeure.

RECOURS PAR MÉDIATION INTERPOSÉE

Dans un premier temps, la voie de la médiation peut suffire à obtenir réparation de votre préjudice. En cas d'échec, une action en justice est envisageable.

LECTURE RAPIDE

Relations commerciales : comment rompre ?

Le professionnel à qui vous fournissez des produits ou des services, de façon régulière, ne peut pas rompre vos relations d'affaires du jour au lendemain. Ainsi, l'ordonnance n° 2019-359 du 24 avril 2019 a revu les règles en matière de « rupture brutale » d'une relation commerciale établie. *Samorya Wilson*

Qu'entend-on par « rupture brutale » ?

Lorsque votre partenaire d'affaires décide de mettre soudainement fin à votre relation commerciale alors même que vous lui procurez régulièrement des produits ou des services de manière significative et stable, la rupture pourra être considérée comme « brutale ». L'appréciation de la cessation de la relation dépend aussi des dommages qu'elle vous a causé, par exemple : une diminution significative de votre marge, une augmentation des coûts ou encore une baisse importante du volume des commandes. Vous pouvez aussi vous trouver victime par ricochet, notamment lorsque vous êtes le sous-traitant touché par la rupture brutale des relations commerciales subie par votre donneur d'ordre. À noter que la rupture « brutale » peut être totale ou partielle. C'est le préjudice qu'elle a entraîné pour vous qui sera pris en compte.

Quel est le délai légitime pour rompre une relation commerciale ?

Avant l'ordonnance, la durée du préavis était appréciée au cas par cas par le juge. Afin de sécuriser le partenaire lésé en lui permettant de bénéficier automatiquement d'un certain temps pour réorganiser son activité, l'ordonnance du 24 avril instaure un délai de préavis de 18 mois[1]. Toutefois, aucun préavis n'est requis en cas de force majeure ou en cas d'inexécution par l'autre partie de ses obligations. L'ordonnance s'applique à tous les contrats et avenants conclus depuis le 26 avril 2019 et à compter du 1er mars 2020 pour les contrats pluriannuels en cours d'exécution.

De quel recours disposent les parties ?

Si vous vous considérez comme victime d'une rupture brutale, dans un premier temps, il convient de tenter d'obtenir réparation de votre préjudice par la voie de la médiation. Ainsi vous pouvez vous rapprocher de votre chambre de métiers et de l'artisanat qui vous indiquera la marche à suivre et, le cas échéant, vous diriger vers un centre de médiation inter-entreprises. Vous avez également la faculté de saisir gratuitement le médiateur national des entreprises via Internet. Ce dernier tentera de trouver une solution dans un délai de trois mois. En cas d'échec de la résolution amiable du litige, il vous restera alors à introduire une action devant la juridiction civile ou commerciale compétente[2].

1. Art. L.442-1 al.2 du Code du commerce.
2. Art. L442-4 du Code du commerce.

www.mediateur-des-entreprises.fr
POUR CONTACTER VOTRE CMA :
0825 36 36 36 (numéro d'appel commun) - annuairecma.artisanat.fr

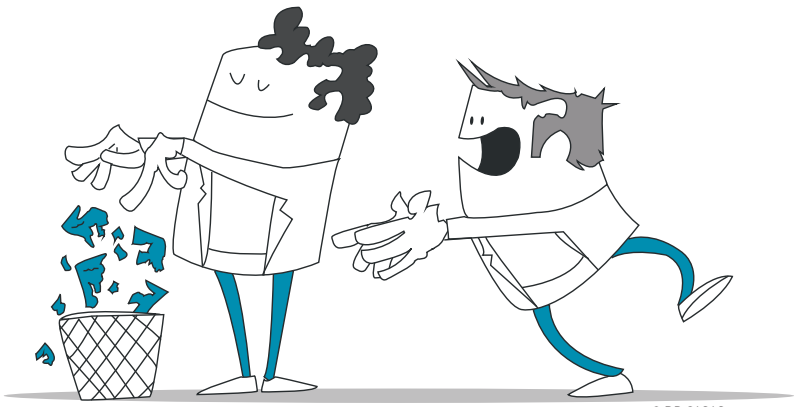

© DR CASAS

Évaluez vos avantages en nature

En tant que dirigeant d'entreprise, vous bénéficiez de gratifications comme un véhicule ou un logement de fonction, un téléphone portable, une tablette, etc. Vous avez tout intérêt à bien évaluer ces avantages en nature pour éviter un redressement fiscal ou Urssaf. *Samorya Wilson*

Sont considérés comme avantages en nature toutes prestations ou biens de l'entreprise fournis gratuitement au dirigeant pour son usage personnel. Si une retenue est pratiquée sur sa rémunération ou s'il doit verser une redevance, il n'y aura « avantage » que dans la mesure où le montant des sommes prélevées est inférieur à la valeur de la gratification dont il bénéficie.

Estimation des avantages en nature

En principe, toutes les gratifications consenties au dirigeant non salarié sont évaluées sur la base de leur montant réel. Cependant, l'administration fiscale admet que l'utilisation d'outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à des fins privées puisse faire l'objet d'une évaluation forfaitaire, soit 10 % du coût d'achat ou du coût d'abonnement. En effet, une évaluation réelle de l'usage des NTIC est laborieuse car cela se traduirait par la conservation de toutes les factures justifiant du temps passé au titre de l'utilisation privée.

Cas particulier de l'usage du véhicule de société*

L'avantage en nature automobile dont bénéficie un travailleur indépendant se calcule selon son montant réel, en fonction de l'âge du véhicule. Si l'entreprise est propriétaire du véhicule, l'avantage en nature est évalué selon l'équation suivante :

- **Pour un véhicule de moins de cinq ans** : le coût global (soit 20 % du coût d'achat TTC par an + assurance + frais d'entretien) **X** (le kilométrage parcouru par le salarié en usage personnel / kilométrage total parcouru pendant l'année) **+** les frais de carburant utilisé pour l'usage privé.
- **Pour un véhicule de plus de cinq ans** : c'est la même formule mais l'amortissement à retenir est de 10 % (et non pas de 20 %).
- **Pour un véhicule loué par l'entreprise (location ou crédit-bail) :** le coût global annuel du véhicule est égal au prix de la location annuelle du véhicule **+** les frais d'assurance **+** les frais d'entretien TTC.

Traitement social et fiscal des avantages en nature

Les avantages en nature des dirigeants sont assujettis aux cotisations sociales. Par conséquent, ils doivent être déclarés à la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI). Le travailleur non salarié est donc tenu de les intégrer dans sa déclaration sociale des indépendants (DSI). Côté fiscal, leur imposition dépend du statut choisi par le dirigeant. Ils sont donc soit soumis à l'impôt sur le revenu, soit déductibles du résultat de la société (y compris les cotisations sociales associées), si l'entrepreneur a opté pour l'impôt sur les sociétés.

* Voir Bulletin fiscal BOI-ANNX-000056-20190419.

L'allocation-chômage pour les indépendants devient réalité

À partir du 1er novembre prochain, les travailleurs indépendants en cessation d'activité auront droit au chômage. Les modalités d'ouverture de ce droit ont été précisées dans deux décrets du 26 juillet 2019 (n° 2019-796 et n° 2019-797). Les indépendants concernés pourront bénéficier d'une l'allocation de 800 € versée pendant six mois, sans avoir à payer de cotisation supplémentaire. Pour l'obtenir, ils devront notamment prouver qu'ils sont effectivement à la recherche d'un emploi et justifier des revenus antérieurs supérieurs ou égaux à 10 000 €/an, au titre de l'activité non salariée. Un travailleur indépendant pourra obtenir plusieurs fois l'allocation-chômage au cours de sa vie professionnelle.

Nous reviendrons ultérieurement plus en détail sur le régime d'indemnisation chômage des TNS.

Auto-entrepreneurs

Déduisez vos charges avec le système de débours

En principe, l'auto-entrepreneur ne peut pas déduire de son résultat les frais qu'il engage pour réaliser une prestation. Il est imposé uniquement sur son chiffre d'affaires (CA). L'un des moyens pour lui de récupérer les sommes dépensées pour son activité reste le débours. *Samorya Wilson*

Choisir d'appliquer ou non des frais de débours

Vous avez besoin de fournitures diverses pour délivrer votre prestation ou vous déplacer pour réaliser une mission :

- vous pouvez décider de prendre en charge les équipements nécessaires au service à effectuer et ensuite les facturer à votre client dans le coût global de votre prestation ;
- ou vous pouvez demander à votre client de payer ces frais à part, en faisant établir une facture en son nom.

Le premier choix relève de la refacturation alors que le deuxième du débours*. Mais attention : les dépenses inhérentes à votre profession (emprunt, achat de matières premières, loyer, assurances, téléphone, frais de véhicule...) doivent rester à votre charge. Il faut savoir qu'en tant que auto-entrepreneur, vous êtes imposé sur votre chiffre d'affaires sans prise en compte de vos frais. Opter pour le débours vous permet donc de faire baisser votre CA puisque ce type de frais n'entre pas dans votre volume d'affaires. Par conséquent, il ne fera pas partie de votre base d'imposition et des cotisations sociales.

Informer votre client

Avant de pratiquer un débours, vous devez obtenir un accord écrit du client intitulé « mandat de débours », qui précise la demande de réaliser un achat ainsi que le budget alloué. Cela vous permettra de vous protéger en cas de contestation du client. Pour vous faire rembourser, vous devez mentionner le débours dans la facture globale de votre prestation. Précisément, il convient de décrire, dans chaque ligne, la prestation réalisée et les débours engagés ainsi que de joindre tous les justificatifs (récépissés de paiement, tickets de caisse...). Le client devra alors procéder au remboursement des frais à l'euro près. Notez qu'il n'est pas possible de réaliser une marge sur les débours.

Enregistrer l'opération pour votre comptabilité

Vous avez intérêt à faire des copies des justificatifs et des factures afin de les garder pour votre comptabilité. En cas de contrôle fiscal, ces pièces serviront à appuyer votre livre des recettes (obligatoire pour l'auto-entrepreneur), dans lequel doit figurer le terme « débours » à côté de la somme correspondante. À la différence du chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur, il n'y a pas de seuil maximum pour les frais de débours.

* Art. 267 II du Code général des impôts.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom ..... Nom .....

Profession .....

Nombre de salariés ..... Adresse .....

.....

Téléphone ..... Fax .....

E-mail .....

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2019. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

L'experte

BÂTIMENT

Savoir travailler avec un syndic d'immeuble

Mandaté par le conseil syndical des copropriétaires, le syndic d'immeuble fait le lien entre les copropriétaires d'un immeuble et les artisans intervenant pour l'entretenir (chauffagistes, plombiers, etc.). Voici quatre conseils pour bien gérer cette situation particulière. *Sophie de Courtivron*

1 Ne pas perdre de vue le client final

« *Les artisans sont appelés par le syndic d'immeuble et oublient parfois que leur client est la copropriété. Demandez un maximum de précisions sur les travaux et rencontrez, sur place, au moins un membre du conseil des copropriétaires ; entretenez ce lien* », suggère Audrey Benois, avocate compétente en droit de la copropriété[1] (*en photo ci-dessus*). « *Nous avons de plus en plus affaire aux conseils de copropriétaires* », constate John Mossot, artisan qui travaille à 99 % pour des syndics[2]. Pour aller au-devant des copropriétaires, il fréquente les Salons spécialisés[3].

2 Des délais, mais des acomptes

« *Au-delà d'un certain seuil, le budget des travaux doit être voté en assemblée générale (AG)*, rappelle Audrey Benois. *Il peut ainsi se passer de huit mois à un an entre le devis et le début des travaux.* » Si au cours du chantier le budget voté ne suffit pas, il faut avertir très vite le syndic afin de voter un budget complémentaire. Pour sécuriser son travail, l'artisan peut réclamer un acompte (30 % en général ; jusqu'à 60 %). John Mossot demande 40 % ; « *on peut aussi ajouter une facture de situation, par exemple de 30 %, sur l'avancement des travaux, et le solde est versé à la fin. Il faut le mettre sur le devis.* »

3 Des devis pointus

En AG, le syndic d'immeuble présente plusieurs devis aux copropriétaires. La réactivité de l'artisan est essentielle. « *Les documents attenants au devis doivent être présentés spontanément* », précise Audrey Benois : assurances décennale et responsabilité civile ; attestation de TVA à taux réduit à remplir par le client… « *Si l'entreprise n'est pas labellisée RGE, elle peut avoir recours à un sous-traitant qui l'est, et cela doit figurer sur le devis* », pointent Cécilia Elespp et Sébastien Sordes, responsables du service juridique de la Capeb Grand Paris. « *Il y a des spécificités en matière de TVA quand on est dans le collectif ; par exemple, la fourniture d'une chaudière sera à 20 % et seule la pose sera à taux réduit. Il faut bien ventiler sur le devis les différents taux appliqués. Attention aussi aux mentions obligatoires, notamment le délai de rétractation pour une intervention d'urgence.* » La Capeb Grand Paris fournit à ses adhérents « *une boîte à outils avec des modèles de devis, conditions générales de vente, factures etc., à jour de la réglementation, ainsi que des préconisations (devoir de conseil…).* »

4 Fidélisez syndics (et propriétaires)

« *Le syndic attend de l'artisan de la lisibilité sur le déroulement de son intervention* », pose Éric Barbarit, directeur Métier syndic et gérance location chez Nexity. « *C'est du service apporté par l'artisan, que le syndic rétrocède au client.* » Et un syndic satisfait fera travailler l'artisan pour ses autres copropriétés…

1. www.benois-avocat.fr
2. Green étanchéité, à Pierrefitte-sur-Seine (93)
3. Salon de la copropriété (nov. 2019, porte de Versailles), Salon indépendant de la copropriété de l'Arc…

© GETTY IMAGES

www.cnpa.fr Retrouvez les vidéos « Métiers services auto » de l'Anfa

© CNPA

Pascal Brethomé
vice-président national délégué aux métiers, président du CNPA Loire-Atlantique

« Le secteur de l'automobile évolue depuis longtemps. Il y a toujours eu des nouveautés. Nous savons nous adapter. L'important est de pouvoir se former tout au long de la vie. »

GARAGISTES

EN ROUTE VERS LE 100 % CONNECTÉ

Dans un secteur en perpétuelle évolution, les garagistes exercent un métier qui demande toujours plus de méthodologie et de rigueur. Le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) accompagne les artisans pour qu'ils gagnent en compétence et en visibilité. *Isabelle Flayeux*

Avec 18 000 adhérents dont 82 % d'artisans, le CNPA regroupe l'ensemble des métiers des services de l'automobile, de la distribution jusqu'à la destruction, et représente 86 % de la profession. « *Les 6 000 garages du CNPA sont majoritairement gérés par des artisans. Ces mécaniciens réparateurs automobiles (MRA) entretiennent et réparent les voitures, de leurs six mois et jusqu'à plus de vingt ans* », explique le garagiste Pascal Brethomé, vice-président national délégué aux métiers, président du CNPA Loire-Atlantique. Membres d'un réseau ou de marque blanche, les ateliers sont répartis sur toute la France et diversifient parfois leur activité. Tous offrent des services de proximité, quels que soient la marque, le modèle et l'âge des véhicules. « *Acteurs de la mobilité, les MRA sont d'utilité publique. Nous avons établi un plan de valorisation des artisans automobiles pour les aider à se former et à prendre le bon virage en s'adaptant aux évolutions. Le CNPA a travaillé trois ans avec les constructeurs automobiles pour mettre en place des formations spécifiques.* »

LE PASSAGE OBLIGÉ DE LA FORMATION

Avec la généralisation de l'électronique embarquée et l'essor des véhicules hybrides, la réparation se complexifie. Si 60 % des automobiles sont connectées, elles le seront toutes demain. Le CNPA vient de mettre en place une formation test sur la maintenance des calculateurs pour les artisans de cinq régions avant de l'élargir pour tous à partir de 2020, avec l'aide du GNFA (Groupement national pour la formation automobile). « *Les MRA doivent connaître le moteur à explosion et maîtriser les outils informatiques. Le secteur a besoin de profils plus complexes. Nous nous rapprochons aussi des chambres de métiers et de l'artisanat pour proposer des formations communes et aider les futurs repreneurs d'entreprise.* » Le CNPA a créé un guide pratique sur toutes les obligations du garagiste, de la création d'entreprise jusqu'à la transmission. « *Apprendre à communiquer fait partie des enjeux importants. Nous devons faire savoir que nous sommes capables de mettre à jour des calculateurs par exemple. Nous devons également inciter les automobilistes à privilégier l'entretien préventif de leur véhicule.* »

108
« Meilleurs Garages de France » sélectionnés sur avis des internautes automobilistes sur allogarage.fr

+0,5 %
de progression du CA du secteur de la vente et de la réparation auto en 2018, contre +0,2 % en 2017*

14 600
MRA avec ou sans enseigne entretenaient 31,1 millions de voitures particulières en 2012**

* Observatoire de la petite entreprise - FCGA/Banque populaire. ** Institut supérieur des métiers.

BATELIERS

CAP SUR L'ARTISANAT !

Auparavant affiliés à la CNBA (Chambre nationale de la batellerie artisanale), les bateliers sont entrés le 1er juillet dans le giron de l'artisanat*. Issu d'une tradition ancestrale, leur savoir-faire exige notamment endurance physique et force mentale. En plus de son fort potentiel économique, le fluvial constitue une solution de transport écologique.

Samira Hamiche

La France compte 650 entreprises artisanales de batellerie. Nombre de bateliers travaillent en couple (conjoint collaborateur ou conjoint salarié), sinon avec des salariés (six maximum), sous le statut d'EI, SARL ou société. Même si leurs revenus sont fluctuants, ces entreprises ont un gros potentiel économique : les plus modestes peuvent générer 150 000 €/an de CA. Les plus petits tonnages peuvent quant à eux transporter jusqu'à 450 m³ de marchandises…

UN TRANSPORT ÉCOLOGIQUE

« *Les bateliers travaillent beaucoup avec le secteur céréalier et du BTP mais ils peuvent tout transporter* », introduit Michel Dourlent, batelier et ancien président de la CNBA. Ces marchandises sont essentiellement des produits lourds et denses : céréales, semences, minerais, matériaux de construction, voitures, déchets métalliques… « *Transporter 5 tonnes de marchandises sur 100 km ne nécessite qu'un litre de carburant : nous sommes le mode de transport qui consomme le moins. Tous les colis lourds qui passent à ce jour par la route pourraient être transportés en bateau, sans être endommagés ou volés* », relève Michel Dourlent, qui en appelle à la volonté politique de l'État.

ITINÉRANCE ET POLYVALENCE

Les bateliers partagent l'ADN de l'artisanat. « *Comme beaucoup d'artisans, nous faisons souvent la semaine de 35 heures en deux jours* », témoigne Pascal Malbrunot, batelier et ancien président Bassin parisien de la CNBA. L'état (inégal) du réseau fluvial et la rareté des réparateurs spécialisés dictent la polyvalence : « *un batelier, c'est aussi un électricien, un menuisier, un mécanicien* », résume le professionnel.

Itinérants, peu connectés aux réseaux mobiles… les bateliers plébiscitent la reconnaissance de leurs spécificités par les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). « *Pour répondre aux questions d'expertise* », Michel Dourlent suggère le déploiement de « *référents batellerie* », a minima dans les chambres concentrant le plus d'artisans bateliers (Hauts-de-France, Île-de-France et Paca). Les CMA, elles, auront à cœur de se coordonner et de faire perdurer les missions autrefois assurées par la CNBA : formalités (passage du permis, immatriculation), aides (crues, fermeture des canaux, etc.) et conseil.

CONTACTEZ VOTRE CMA :
0825 36 36 36
(numéro d'appel commun)
annuairecma.artisanat.fr

* Article L4430-1 du Code des transports. Relèvent de la batellerie artisanale les entreprises dont l'activité est le transport de marchandises par bateau et qui remplissent les conditions d'effectifs prévues par l'article 19 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

© DOURLENT

Michel Dourlent
batelier, ancien président de la CNBA

« Le bateau, c'est notre outil de travail et aussi notre maison. Nous y vivons continuellement ! Mon entreprise est à Rouen mais je peux être demain à Rotterdam ou à Dunkerque. »

© SAMIRA HAMICHE

© J. CRESP

« Je ne me considère pas comme un artiste, je ne veux pas conceptualiser mon savoir-faire. Je suis un artisan : je conçois des choses utiles, qui durent, qui vivent… »

SON TRUC EN PLU(ME)S

MAXIME LEROY – PLUMASSIER

Dix ans seulement auront suffi à propulser Maxime Leroy au firmament d'un métier rare et exigent : la plumasserie. Des plateaux de cinéma, aux podiums des défilés haute couture, et désormais au cœur de l'atelier historique du Moulin Rouge, il imprime de sa patte – minutieuse et audacieuse – le monde de la plume.

Julie Clessienne

L'ENVOL

Piqué par la plume, qu'il découvre en option arts appliqués en filière littéraire, Maxime Leroy emprunte cette voie en 2010, et ne s'en écartera plus. Ainsi, à peine obtenu son CAP de plumasserie en un an qu'il enchaîne au lycée professionnel Octave Feuillet* (« *avec les meilleures notes depuis vingt ans !* »), il deviendra lui-même professeur. Il a alors 22 ans… *« J'ai envie que la transmission perdure et, en sept ans à ce poste, j'ai œuvré pour développer les CAP en un an, pour y attirer des personnes plus expérimentées, bachelières. Exactement ce que recherchent désormais les grandes maisons de couture. »*

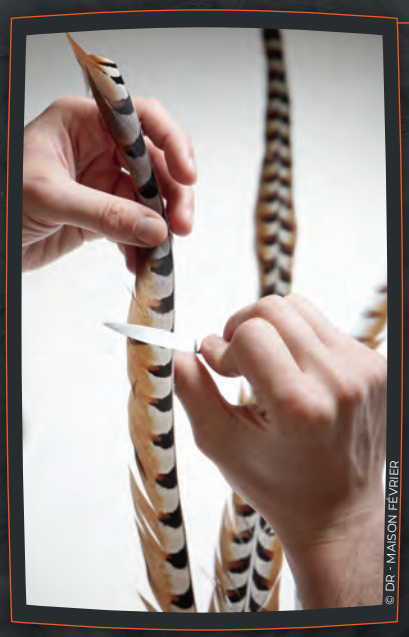
© DR - MAISON FÉVRIER

ÉTHIQUE ET PATIENCE

Rassurez-vous, aucun animal n'a été blessé durant ce reportage ! *« J'utilise essentiellement des plumes de mue** – d'oiseaux non protégés – récupérées auprès d'éleveurs sélectionnés avec rigueur »,* souligne Maxime Leroy. Une dimension éthique, une patience à toute épreuve (6 mois à 3,5 ans sont nécessaires avant qu'un faisan n'atteigne sa maturité sexuelle et donc ne mue) et un sacerdoce administratif qui n'ont pas rebuté le plumassier et son associé, Paul Baret. *« Ce qui a été négocié et pensé en amont avec les éleveurs, toute la filière de la plumasserie en bénéficie désormais ! Cela a pérennisé notre métier et le leur, nous assure des plumes de qualité sur le long terme. »*

© DR – SACCO BARET

© DR – SACCO BARET

SANS LIMITE

Autruches, perroquets, faisans, paons… À chaque plume sa souplesse, son « gras », ses exigences. Sa connaissance pointue de la matière ouvre à Maxime Leroy des collaborations prestigieuses dans les milieux de la mode ou de la décoration, un terrain de jeu sans limite. À son actif, aussi bien des bracelets de montre, des pieds de lampe, une moto, de la maroquinerie, des chaussures… *« Je me considère comme un artisan, pas comme un artiste. Je mets au service d'un créateur mon savoir-faire, mes techniques, comme pour Jean Paul Gaultier avec qui je collabore depuis dix ans. Je conçois des projets à vivre, utiles. »*

© DR – MAISON FÉVRIER

MOULIN ROUGE, CÔTÉ COULISSES

Consécration ultime : Maxime Leroy est devenu en début d'année le mandataire de la Maison Février, l'atelier de plumasserie historique du Moulin Rouge, intégré en son sein, à Montmartre. *« Et dire que l'univers du cabaret ne m'attirait même pas ! », s'amuse-t-il. Son idée : « redonner ses lettres de noblesse à cette maison, développer l'aspect mode, qui s'est un peu perdu en chemin, conserver l'âme du travail réalisé ici, tout en le modernisant ».* Pour ce faire, il est entouré de cinq « petites mains » (une expression qu'il exècre !), dont deux véritables « autruchiennes » au savoir-faire inestimable (une tonne de plumes d'autruche est travaillée ici chaque année !

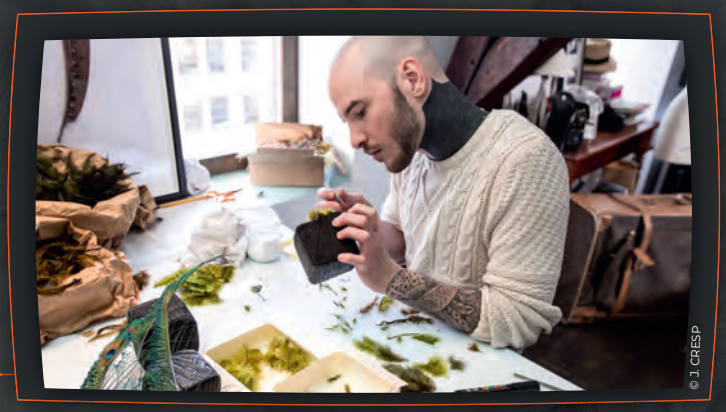
© J. CRESP

www.m-marceau.com - www.saccobaret.com +

CHEMIN TOUT TRACÉ

En parallèle, Maxime Leroy est toujours à la tête de M Marceau, son atelier de création lancé il y a cinq ans, et de Sacco Baret, une marque vitrine qui met en avant ses créations de haute-façon (souliers, maroquinerie…). *« À terme, je souhaite réussir à incorporer l'aspect expérimental et l'audace qui anime M Marceau au sein de la Maison Février »,* explique le jeune homme. En attendant, il devra s'atteler à un autre chantier de taille : une installation autour de l'art de la plumasserie pour fêter la réouverture de la salle d'exposition temporaire du musée des Arts décoratifs Paul Dupuy, à Toulouse, en 2020. De quoi déployer un peu plus ses ailes… et sa réputation déjà solide.

* Le seul lycée de France à proposer cette formation (promotion de dix élèves par an).
** Les autres plumes (poules, canard…) sont issues d'élevage classique dont les animaux sont destinés à la consommation et les plumes considérées comme un rebut.

DATES CLÉS

2010
CAP en un an au lycée Octave Feuillet, dans le XVIe arrondissement à Paris. Il en sortira major de promotion et y deviendra professeur dans la foulée.

2011
Première collaboration avec Jean Paul Gaultier pour le lancement de Kokorico, le nouveau parfum du créateur.

2016
Exposition « Double je » au Palais de Tokyo avec la Fondation Bettencourt Schueller. Sa moto ornée de plumes noires attire tous les regards.

2019
Prise de fonction au sein de la Maison Février, structure appartenant au Moulin Rouge. Il y est, entre autres, en charge de l'entretien et la modernisation des costumes des 60 danseurs(ses).

▼ L'équipe de France de rugby à 15, composée uniquement d'apprentis, lors du match qui l'opposait à la Suisse, à Genève, en juin dernier.

© ANDSA

IL VA Y AVOIR DU SPORT

Pratiquer une activité sportive et se former à un métier constituent, à première vue, deux préoccupations distinctes qui, pourtant, se rejoignent. Santé, esprit collectif, dépassement de soi : de nombreuses actions contribuent à développer ces valeurs communes à la pratique d'un sport et d'un métier. *Sylvain Villaume*

GILLES BOURGUIGNON - CHEF D'ENTREPRISE ET EX-RUGBYMAN PROFESSIONNEL

HYMNE AUX VALEURS

Son nom dira forcément quelque chose aux amateurs de rugby : de 1988 à 1990, Gilles Bourguignon a porté à six reprises le maillot du XV de France, à un poste de deuxième ligne occupé avec l'autorité de son double mètre pour cent bons kilos durant une carrière exemplaire au sein du RC Narbonne. À aujourd'hui 55 ans, l'Audois se trouve à la tête d'une véritable PME de sept boulangeries plus trois points de vente saisonniers, sous différentes enseignes : Le Fournil de Gilles et L'Épi d'ovalie notamment. C'est dire s'il a su, cinq ans avant la fin de sa carrière sportive, travailler à la réussite de sa reconversion, et prouver que l'apprentissage d'un métier n'était pas incompatible avec la pratique d'un sport de haut niveau. Au sein de ses boulangeries, Gilles Bourguignon emploie cent salariés, dont une vingtaine d'apprentis, pour la plupart issus des CFA de Lézignan et de Rivesaltes. Dans ses effectifs, il compte un ancien gymnaste chez qui il dit aujourd'hui retrouver « *rigueur, équilibre, force mentale* », et parmi ses apprentis « *un boxeur et un rugbyman* », « *dont les clubs doivent parfois admettre qu'ils manquent un entraînement. Notre activité, c'est du sept jours sur sept par roulement, donc des week-ends travaillés. Nous devons veiller à établir une planification équilibrée, notamment pour ne dissuader personne de pratiquer un sport.* » Pourquoi cette prévention ? Tout simplement « *pour les valeurs que le sport permet d'inculquer à un jeune* », répond-il. « *Chez nous, où l'on travaille en équipe, c'est particulièrement parlant. Tolérance, respect, honnêteté, courage : le sport en est imprégné et le travail le met en pratique. Le sport implique de l'exigence envers soi-même, le goût de l'effort, la volonté de dépassement. Et permet de se construire face au stress, à la peur de l'échec, au regard des autres. Il nous amène à trouver des solutions, en plus de s'épanouir. C'est primordial pour l'équilibre de l'individu.* » Parole d'expert !

LAURENT FABRE - CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

« SPORT ET MÉTIER » DANS LES STARTING-BLOCKS

DR

Le CFA de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, compte 800 élèves et forme à 14 métiers (alimentaire, services, automobile...). Laurent Fabre, le conseiller principal d'éducation depuis 25 ans, y porte, en cette rentrée 2019, le programme « sport et métier », également lancé dans un secteur plus rural, à Mende (Lozère). « *C'est une expérimentation*, précise-t-il, *mais nous sommes convaincus de pouvoir faire des émules, notamment dans des régions encore plus sportives que la nôtre.* » Le dispositif est parti d'un constat : l'abandon d'une pratique sportive en club par l'immense majorité des jeunes entrant en apprentissage. « *Or, quand on connaît les vertus sociales et éducatives du sport, ce constat a de quoi perturber*, explique Laurent Fabre, membre actif de l'Andsa* *(lire aussi notre rubrique « Opinion »). De plus, nos apprentis exercent souvent dans de petites entreprises, dans les villages : leur implication dans un club sportif est bonne pour le dynamisme et peut leur offrir de nouvelles opportunités dans les entreprises qui sponsorisent ces clubs.* » Des partenariats entre l'établissement et les clubs ont donc été noués : lors de leur semaine au sein du CFA, les jeunes (une cinquantaine à Rivesaltes pour commencer) suivent, après les cours du lundi, du mardi et du jeudi, un programme de récupération, renforcement musculaire, préparation physique. Deux enseignants encadrent l'opération, qui a mobilisé un budget d'environ 3 000 € pour l'achat de matériel.

* Association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage.

ROMAIN LARRIGOLE - PROFESSEUR D'EPS

« EMMENER UN JEUNE À L'EMPLOYABILITÉ »

DR

Romain Larrigole enseigne l'éducation physique et sportive (EPS) en CFA depuis maintenant dix ans. Il vient tout juste d'élargir son cursus en consacrant un master 2 à la question du lien entre apprentissage et éducation physique et sportive. « *L'enseignement de l'EPS est structuré, à la base, pour le collège et le lycée ; son rapport avec le monde de l'entreprise auquel prépare l'apprentissage n'est pas naturel. Au sein du CFA Henri-Martin de Lézignan-Corbières (Aude), nous proposons, deux heures par semaine, un enseignement de l'EPS plus en lien avec le milieu professionnel. Nous travaillons sur une finalité partagée par tous – enseignants, familles, apprentis, direction de l'établissement, élus de la chambre de métiers et de l'artisanat – : l'employabilité. Car il en est de l'EPS comme des autres matières enseignées : elle doit contribuer à emmener un jeune à l'employabilité.* » Un maître mot décliné en deux objectifs : d'abord, former un bon salarié ; ensuite, former un responsable. Dans le premier cas, trois notions sont à l'œuvre : l'engagement, l'adaptation, le relationnel. Dans le second cas, c'est l'autonomie, l'analyse et le management qui sont particulièrement travaillés. « *Nous cherchons donc à trouver des activités sportives qui correspondent au mieux aux notions évoquées. Par exemple, en CAP coiffure, course en durée, tennis de table, sport collectif, relais 4 x 50 mètres...* », conclut Romain Larrigole.

APPRENDRE À CHUTER

L'Association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage (Andsa) est un peu le comité olympique des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) ! Son credo : encourager les apprentis à démarrer ou reprendre une activité sportive en club, via des partenariats, l'organisation d'événements et, bien entendu, en s'appuyant sur le réseau des CFA des CMA. Mais l'Andsa propose aussi des formations et s'apprête à en tester une nouvelle, en partenariat avec la Fédération française de judo : gérer la chute pour éviter les accidents du travail. Une démarche déjà suivie par des écoles de jockeys, notamment, dont pourront profiter les entreprises artisanales. Tél. : 05 34 48 09 82 - andsa.org

JOSEPH CALVI

« LE SPORT ENTRETIENT LE GOÛT DE L'EFFORT »

À la tête de l'Andsa, Association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage, l'Ariégeois Joseph Calvi encourage les jeunes à pratiquer une activité sportive qui leur sera bénéfique dans leur travail comme dans leur vie de tous les jours.

Propos recueillis par Sylvain Villaume

QUEL EST VOTRE LIEN AVEC LE SPORT ?

C'est ma passion ! Plus jeune, j'ai pratiqué le rugby, mais aussi le tennis puis le tennis de table à un assez bon niveau puisqu'avec mon équipe de Foix, nous avons été champions des Pyrénées. Ici, le dimanche après-midi est consacré au rugby : nous allons au stade et, souvent, l'artisan local devient sponsor du club du coin ! Cela crée des liens. Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège, j'ai initié un partenariat avec les clubs de rugby locaux afin de présenter les métiers de l'artisanat aux joueurs cadets et juniors. Une possibilité pour eux de trouver un apprentissage, pour nous de fixer des jeunes sur le territoire. Connaissant cette action, le président de CMA France, Bernard Stalter, m'a proposé de prendre la présidence de l'Andsa, ce que j'ai accepté avec joie.

EN QUOI EST-IL PARTICULIÈREMENT IMPORTANT DE SENSIBILISER LES APPRENTIS À LA PRATIQUE D'UN SPORT ?

Il s'agit d'un enjeu de santé pour ceux qui recherchent simplement le bien-être, un vecteur de loisir pour ceux qui privilégient le plaisir, ou de challenge et de dépassement de soi pour ceux qui se tournent vers la compétition. C'est pourquoi nous travaillons à rendre l'apprentissage compatible avec la pratique d'un sport, malgré un emploi du temps qui, à première vue, ne le permet pas facilement. C'est l'idée du dispositif « sport et métier » que testent actuellement deux CFA et que nous espérons développer au niveau national (*lire également notre rubrique « Trait d'union »*). Cinq heures supplémentaires de sport sont proposées au jeune, avec son programme d'apprentissage d'un métier ; cela touchera notamment à la récupération, à la diététique, la préparation physique et mentale, etc.

UN BON SPORTIF FAIT-IL UN BON APPRENTI, ET VICE-VERSA ?

En tout cas, nous remarquons dans nos entreprises qu'un jeune doué pour le sport est souvent un excellent apprenti, car le sport entretient le goût de l'effort, la précision du geste, l'esprit collectif… Lors des tournois que nous organisons (une cinquantaine d'événements chaque année réunissant plus de 46 000 apprentis), des jeunes se rencontrent, d'horizons, d'âges et de métiers différents : cela joue un grand rôle dans la relation à l'autre, l'ouverture d'esprit, la mixité, la cohésion sociale. Dans l'autre sens, pratiquer un sport peut permettre à des apprentis d'atteindre le haut niveau. Des exemples existent, comme celui du rugbyman Fabrice Estebanez, ancien international, aujourd'hui entraîneur national, qui a été plombier jusqu'à ses 24 ans. Le mettre en avant peut aussi contribuer à moderniser l'image de l'apprentissage.

© CMA09

andsa.org +

SON PARCOURS

1988
Création de son entreprise de maçonnerie, basée à Foix, qui compte aujourd'hui trois salariés

2010
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège

2016
Président de l'Andsa, fondée en 2006

2017
Président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA)

2019
L'Andsa est la seule association qui propose une offre de pratique du sport auprès de tous les centres d'apprentissage (artisanat, du bâtiment, de l'industrie, agriculture…)

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans

Le magazine de référence de l'artisanat

Des informations pratiques et locales

Alimentation, Bâtiment, Services, Production...

ISABELLE SZCZACHOR

CHEF DE PUBLICITÉ

03 57 84 02 58

i.szczachor@tema6tm.fr

FIATPROFESSIONAL.COM/FR

ET LES PROS, COMME VOUS.

UNE GAMME COMPLÈTE DE VÉHICULES UTILITAIRES ADAPTÉS À CHACUN DE VOS BESOINS PROFESSIONNELS

À PARTIR DE
8 290 € HT(1)

GAMME FIAT PROFESSIONAL SURÉQUIPÉE

NAVIGATION SUR ÉCRAN TACTILE > CLIMATISATION > RÉGULATEUR DE VITESSE(2) > RADARS DE RECUL > TÉLÉPHONIE MAINS-LIBRES BLUETOOTH®

(1) Tarif au 01/08/2019 du Fiorino essence 1.4 i.e. 77 ch Pack Pro Nav : 14 990 € HT - 6 700 € HT (dont 6 000 € HT de remise constructeur et 700 € HT de prime à la reprise d'un véhicule sans condition d'âge destiné ou non à la destruction) = 8 290 €. Offre réservée aux professionnels, **valable jusqu'au 31/12/2019** chez les distributeurs participants. Dans la limite des stocks disponibles. (2) Pour Fiorino, disponible sur les motorisations diesels.

FCA CAPITAL France

FIAT PROFESSIONAL
PROFESSIONNEL COMME VOUS

IVECO EST

IVECO EST - DISTRIBUTEUR OFFICIEL FIAT PROFESSIONAL
ZI DE HAUCONCOURT - 57280 MAIZIERES-LES-METZ - 03 87 80 24 22 - WWW.IVECOEST.COM